

lun 23/02/2026 - 15:34



Chères consœurs, chers confrères,

Les métiers du commerce qui performent sont ceux dans lesquels les commerçants et leurs salariés se forment le plus – et le plus souvent. C'est logique, car il y a là un levier de développement du chiffre d'affaires, par la meilleure connaissance du merchandising, une meilleure maîtrise de la relation client, et une motivation renouvelée autour du produit... Les réseaux de franchise l'ont bien compris et tous ont mis en place un programme de formation.

À Culture Presse, nous en sommes convaincus depuis toujours. Ce qui est vrai pour les autres l'est encore plus dans notre métier car rares sont ceux qui sont organisés autour d'un produit d'offre en renouvellement permanent, qui nécessite une telle technicité. Nous devons tous nous former. C'est désormais obligatoire pour les nouveaux entrants dans la profession, qui signent le nouveau contrat dépositaire-diffuseur négocié par l'interprofession sous l'impulsion de Culture Presse. Un bon moyen d'entrer sereinement dans notre métier.

Pour les commerçants spécialistes en activité, la récente décision de l'Arcep sur notre rémunération fait évoluer les choses. En effet, tout spécialiste pourra désormais obtenir un point de commission supplémentaire s'il se forme une fois tous les trois ans. Une opportunité particulièrement intéressante pour nous. Cette formation de 7 heures seulement peut se réaliser

en présentiel ou à distance, à un prix raisonnable, avec une large prise en charge par les Agefice. La Commission interprofessionnelle pour la formation, à laquelle participe Culture Presse, a établi le cahier des charges de ces formations. Les thématiques pourront évoluer. Vous trouverez l'intégralité des informations qui sont publiées sur le site de la CRDP. Le prochain numéro d'Union Presse reviendra sur ce sujet essentiel. Je vous en conseille donc la lecture !

Jean-Michel Detchart
Président national de Culture Presse